

# Journées départementales de présentation du Plan régional de Prévention et de Lutte contre l'illettrisme

Ces journées départementales ont eu lieu entre mars et avril 2014 et ont été animées par Anne MESSÉGUÉ, Chargée de mission régionale, avec l'appui des acteurs départementaux (Préfecture, DIRECCTE, DDCS, Centres Ressources Illettrisme). Son rôle consiste à appuyer des initiatives, fédérer des acteurs autour de projets partagés et accompagner la déclinaison en région des nombreux accords-cadres et conventions nationales que signe l'ANLCI. **Contact** : Anne MESSÉGUÉ, Chargée de mission régionale pour la prévention et la lutte contre l'illettrisme en Rhône-Alpes, Secrétariat Général pour les Affaires Régionales – 04 72 61 65 83 – anne.messegue@rhone-alpes.pref.gouv.fr

## CONTEXTE NATIONAL

**AGIR ENSEMBLE CONTRE L'ILLETRISME** – La lutte contre l'illettrisme a été déclarée **Grande cause nationale**



2013 par le Premier Ministre, avec pour objectifs une plus grande communication et la mise en place d'une synergie autour de cette problématique. Un grand nombre d'organisations (partenaires associatifs, partenaires sociaux, fondations...) s'est ainsi engagé autour de l'Agence Nationale de Lutte Contre l'Illettrisme (ANLCI) pour contribuer à la diffusion de l'information au sein de tous les réseaux.

**L'ILLETRISME, UN PHÉNOMÈNE QUI RECULE** – Initiée en 2004 et renouvelée en 2011 à partir des mêmes outils de mesure, l'**Enquête nationale Information et vie quotidienne** (IVQ), menée par l'INSEE, comprend notamment un module réalisé en partenariat entre l'ANLCI et une équipe universitaire (PsyEF – Psychologie du développement, de l'éducation et de la formation, Université Lyon 2), pour repérer les compétences en lecture-écriture des personnes, dans des situations de la vie courante et face à des documents du quotidien (lire un programme de télévision, comprendre un bulletin météo, écrire une liste de courses...). De 2004 à 2011, le taux de personnes âgées de 18 à 65 ans ayant été scolarisées en France et repérées en situation d'illettrisme baisse de 2 points (de 9% à 7%, soit, en 2011, 2.500.000 personnes en situation d'illettrisme). En Rhône-Alpes, un travail spécifique s'amorce avec l'INSEE pour avoir des données plus précises sur les territoires.

**La Journée défense et citoyenneté** (JDC), qui évalue chaque année les compétences en lecture des jeunes de 17 ans, indique des résultats similaires à ceux de l'enquête IVQ, avec une baisse du nombre de jeunes repérés en grande difficulté en lecture (en 2013, ils sont 2,7% en Rhône-Alpes, mais aussi 4,1% sur le plan national, contre 4,4% en 2012 et 5,1% en 2010).

Ces avancées nécessitent et encouragent à poursuivre le travail engagé.

**AGIR SUR TOUS LES FRONTS** – **Prévention et lutte contre l'illettrisme** sont à considérer à parts égales. Le champ de la prévention va concerner des actions destinées aux tout-petits, aux enfants et à leur famille, ainsi qu'aux adolescents, pour les remotiver avant qu'ils ne décrochent et ne sortent du système scolaire, tandis que les actions pour sortir de l'illettrisme s'adressent aux jeunes et aux adultes, qu'ils soient demandeurs d'emploi ou salariés.

**Quelques chiffres pour revisiter ses représentations sur l'illettrisme**  
(d'après l'enquête IVQ INSEE-ANLCI 2011-2012)

**Qui sont les personnes en situation d'illettrisme ?**

53% ont plus de 45 ans  
51% sont dans l'emploi  
49% vivent en zones rurales ou faiblement peuplées  
60,5% sont des hommes

**Elles représentent aussi :**

20% des bénéficiaires des minima sociaux  
10% des demandeurs d'emploi  
6% des personnes en emploi



(document téléchargeable sur le site de l'ANLCI)

## UNE PRÉOCCUPATION INTERMINISTÉRIELLE –

L'illettrisme ne concerne pas un champ ou un type d'acteurs : chacun dans ses missions peut être concerné. Un certain nombre de politiques publiques inclut la question de la lutte contre l'illettrisme au sein de leurs préoccupations (le Plan jeunesse, le Plan de lutte contre la pauvreté, la loi sur la formation professionnelle du 5 mars 2014 avec la décentralisation des formations Compétences-Clés aux Conseils Régionaux, le Pacte pour la réussite éducative de G. Pau-Langevin du côté de la prévention). Le Rapport du CNFPTLV (Conseil national de la formation professionnelle tout au long de la vie), publié le 16 décembre 2013, indique les orientations à privilégier pour les années à venir.

**Zoom sur le rapport du CNFPTLV** : rapport publié suite à une saisine conjointe des ministres de l'Éducation Nationale et du Travail, de l'Emploi et du Dialogue Social, dans une double préoccupation alliant Prévention et Lutte contre l'illettrisme, pour faire un état des lieux sur la question de l'illettrisme aujourd'hui.

4 grandes orientations stratégiques ont été formulées :

- Faire diminuer de 2 points le taux d'illettrisme d'ici 2018
- Agir au niveau de la prévention (du côté des enfants et des jeunes), mais aussi dans le champ de la lutte contre l'illettrisme (au niveau des salariés et des demandeurs d'emploi, avec une vigilance particulière auprès des plus de 45 ans, sur les zones rurales et sur les zones urbaines sensibles)
- Développer une organisation territoriale et partenariale
- Renforcer la mise à disposition d'outils de repérage, de capitalisation des bonnes pratiques, de sensibilisation ou de professionnalisation des acteurs de l'orientation, de l'insertion, de la formation, de l'accompagnement...



**PARLER D'ILLETRISME SANS HONTE, POUR MIEUX LE COMBATTRE** – C'est lever les tabous et donner à tous, publics comme acteurs, la possibilité de s'exprimer. Des formations existent, quels que soient le niveau et les difficultés des personnes ; il est donc nécessaire de **communiquer**, de **donner accès** et de **diffuser l'information** pour ne laisser personne de côté.

(Cf. Recueil de témoignages de personnes ayant renoué avec l'apprentissage édité par l'ANLCI)

**ILLETRISME, DE QUOI PARLE-T-ON ?** – Pour mieux accompagner les personnes, il faut être au clair avec les définitions des différents profils linguistiques. Ainsi, l'**alphabétisation** concerne les adultes qui n'ont jamais été scolarisés et pour lesquels il s'agit donc d'apprendre. Le **Français langue étrangère** (FLE) est destiné aux personnes nouvellement arrivées en France et scolarisées dans leur pays d'origine, qui souhaitent apprendre le Français. La **remise à niveau** (RAN) s'adresse à des adultes scolarisés en langue française, qui maîtrisent globalement les compétences de base, mais qui éprouvent des difficultés à les utiliser dans certains contextes.

Pour un adulte qui a été scolarisé en langue française : il s'agit de renouer avec les formations de base. C'est la **lutte contre l'illettrisme**. Réapprendre est possible, mais peut soulever plusieurs craintes de la part de ces personnes, qui ont déjà un vécu d'apprenant, associé le plus souvent à des situations d'échec antérieur. Il est alors important de garder en tête que si les personnes en situation d'illettrisme se trouvent en difficulté par rapport à la lecture-écriture, elles ont par ailleurs développé d'autres compétences ou stratégies pour se débrouiller dans leur quotidien. Les situations d'illettrisme peuvent être très différentes d'une personne à l'autre : chaque individu a son propre parcours, ses propres besoins et caractéristiques.

Lorsque vous étiez enfant, quel métier rêviez-vous de faire ?  
Pourquoi ?

le métier ce se voulait faire se de la menuiser  
pourquoi je voulais faire ça parce que j'aimais l'odeur du bois.

Exemple de production écrite d'un jeune homme de 20 ans scolarisé jusqu'à 16 ans :

« Le métier que je voulais faire, c'est menuisier.  
Pourquoi je voulais faire ça parce que j'aimais l'odeur du bois. »

Quand la capacité de communiquer par l'Écrit ne fonctionne pas, on est face à une situation d'illettrisme : pour autant, une partie du message est compréhensible et donne à voir connaissances et compétences déjà construites par ce jeune (la phrase est bien construite, les mots bien segmentés, certains sont bien écrits...)



**REGAGNER EN AUTONOMIE** – Pour l'ANLCI, il s'agit donc de permettre à tous, à tous les âges de la vie, de réacquérir, de consolider la base de la base, le socle fonctionnel qui regroupe les **compétences de base** (lecture, écriture, calcul, compétence numérique) nécessaires pour faire face, de manière **autonome** à des situations simples de **la vie courante** (personnelle, familiale, sociale, professionnelle) : circuler, faire ses courses, prendre un médicament, utiliser un appareil, suivre la scolarité de son enfant, entrer dans la lecture d'un livre, retirer de l'argent d'un distributeur automatique, lire un schéma, une consigne de travail ou de sécurité, un planning des horaires de travail, calculer des quantités, communiquer avec son entourage au travail (clients, collègues, etc.) ...

Le RCCSP (référentiel des compétences clés en situation professionnelle) a été créé par l'ANLCI pour identifier et travailler les compétences de base autour des situations de la vie professionnelle. Il peut aussi bien être utilisé pour repérer les caractéristiques



(document téléchargeable sur le site de l'ANLCI)

d'un secteur professionnel ou d'un emploi donné, c'est-à-dire les activités que les personnes doivent pouvoir réaliser, que pour construire un plan de formation, en fonction de ce qui est déjà maîtrisé et ce qui reste à travailler. Cet outil se présente sous la forme d'un tableau à plusieurs entrées, croisant différents pôles de compétences et d'actions (réalisation, interaction, initiative, en fonction du degré d'autonomie) avec différents types d'activités (exécuter une tâche, comprendre et justifier, ...) et de savoirs (généraux comme appliqués, tels que oral, écrit, calcul, informatique, gestes et postures, ...), eux-mêmes détaillés en fonction de 3 degrés de capacités professionnelles (imitation, adaptation, transposition).

Des formations à l'utilisation de cet outil peuvent être organisées par le Centre Ressources Illettrisme de votre département, n'hésitez pas à le contacter pour plus d'informations.

## QUELQUES RESSOURCES

❖ Sur le plan **national**, l'**ANLCI** (Agence nationale de lutte contre l'illettrisme) travaille pour l'accès de tous à la lecture, à l'écriture et aux compétences de base. Leur site internet (<http://www.anlc.gov.fr/>) recense notamment les actualités du domaine de la prévention et de la lutte contre l'illettrisme, en mettant à disposition de tous de nombreux outils et documents. À noter également la présence du portail **régional** rhônalpin (<http://www.anlc.gov.fr/Portail-des-regions/Rhone-Alpes>).



❖ Sur le plan **régional**, le site internet **PARLERA** (Portail des Actions et Ressources Linguistiques En Rhône-Alpes – <http://parlera.fr/>)



C'est d'abord un répertoire précis et actualisé et une cartographie de l'ensemble des actions de formation linguistique menées sur chaque territoire de Rhône-Alpes ; ce sont aussi des outils (aide à l'orientation), ressources (profils et caractéristiques linguistiques, niveaux de langue, complémentarité des différents dispositifs, référentiels...) et informations (événements, actualités sur les dispositifs, propositions de formation) à destination des acteurs.

Pour le Rhône, l'ensemble de ces informations est accessible via le site de la Maison de l'emploi : <http://www.apprendrelefrancais-rhone.fr>

❖ À l'échelle **départementale et locale**, les **Centres Ressources Illettrisme** sont des partenaires privilégiés, à la croisée entre déclinaisons nationales, régionales et locales pour répondre aux besoins et demandes des acteurs de terrain (<http://parlera.fr/wp/les-centres-ressources/cri-69/>).



Centre Ressources Illettrisme Rhône  
ECRIT 69 - AFI  
185 bis rue Jean Voillot –  
VILLEURBANNE  
[apprendrelefrancais@afi3.fr](mailto:apprendrelefrancais@afi3.fr)  
N° Vert 0 800 970 669

Sandra SEGUIN-NANTAS Coordinatrice

Conseillères techniques :

Chloé COLOMBERT – 07 85 61 47 44 / Dominique GENTY – 06 43 86 44 76  
[chloe.colombert@afi3.fr](mailto:chloe.colombert@afi3.fr) – [dominique.genty@afi3.fr](mailto:dominique.genty@afi3.fr)  
Céline GERMAIN – 06 70 97 30 55 / Sara MAJAJI – 07 86 11 92 82  
[celine.germain@afi3.fr](mailto:celine.germain@afi3.fr) – [sara.majaji@afi3.fr](mailto:sara.majaji@afi3.fr)

## CONTEXTE REGIONAL

**PRÉSENTATION DU PLAN RÉGIONAL DE PRÉVENTION ET DE LUTTE CONTRE L'ILLETRISME** – Il définit les priorités pour les années 2013-2016, en croisant aussi bien les priorités des acteurs institutionnels que des acteurs de terrain, à savoir :

- Continuer à clarifier la problématique de l'illettrisme auprès des acteurs
- Donner la priorité au public Jeunes, afin d'éviter l'enracinement des situations d'illettrisme (jeunes en décrochage, sous main de justice, en difficulté d'insertion professionnelle)
- Rendre visible, renforcer et optimiser l'existant
- S'appuyer sur le droit commun, mais développer les actions en amont visant l'intégration dans le droit commun
- Travailler à l'articulation entre les différents dispositifs (notion de parcours)

Il comprend **27 fiches actions**, à la croisée de 2 axes et 4 thématiques prioritaires, chaque fiche pouvant renvoyer à plusieurs champs à la fois (cf. ci-contre). Il ne s'agit pas d'un catalogue référençant toutes les actions existantes.

Ce plan a été élaboré en collaboration et est suivi par un **comité de pilotage** régional composé des rectorats, directions régionales (DIRECCTE, DRJSCS, DRAAF, DIRPJ), SGAR et ANLCI, Conseil Régional, Agence Régionale de Santé.

4 thématiques	2 axes	Prévention et/ou famille		Lutte contre l'illettrisme	
		Enfants et Famille	Jeunes et Adultes demandeurs d'emploi et salariés		
Sensibilisation / Professionalisation des acteurs	12 actions		9 actions		
	3 actions		2 actions		
	9 actions		5 actions		
	4 actions		5 actions		

(document complet et fiches actions téléchargeables sur la page régionale Rhône-Alpes du site de l'ANLCI)

 <b>FICHE ACTION 1</b>	<b>Zoom : Développer les Actions Éducatives Familiales sur l'ensemble du territoire régional</b> Les AEF s'adressent particulièrement à des <b>parents</b> d'élèves en situation d'illettrisme, en faisant le pari qu'ils seront plus faciles à mobiliser pour un réapprentissage des fondamentaux lors des grands temps de la vie scolaire de leurs <b>enfants</b> (entrée en maternelle, au CP, au collège). Cette action vise à la fois la réussite de l'élève et l'accompagnement des parents en difficulté, en s'appuyant sur des dispositifs déjà existants et un <b>partenariat</b> au niveau local.
--	--

 <b>FICHE ACTION 2.2</b>	<b>Zoom : Renforcer les Actions Éducatives Familiales existantes</b> Ces actions s'appuient sur des contenus divers parmi lesquels : développer les <b>échanges</b> autour du rôle de <b>parent</b> ; animer un Espace <b>Jeu</b> , dans les murs et hors les murs ; accompagner à la <b>scolarité</b> d'enfants d'écoles primaires ; utiliser des supports « culturels » ; utiliser le <b>livre</b> comme supports de communication et d'échanges.
--	--

 <b>FICHE ACTION 26</b>	<b>Zoom : Développer le partenariat avec l'Agence Régionale de la Santé</b> Cette action vise à la fois à engager une collaboration régulière avec l'ARS pour que l'illettrisme soit une des composantes prises en compte chaque fois que <b>l'accès aux droits et aux soins</b> est en jeu (groupe de travail sur le non-recours aux prestations de santé par exemple) et à sensibiliser les coordonnateurs des Ateliers Santé Ville et les professionnels des PASS (Permanences d'Accès aux Soins de Santé en milieu hospitalier)
---	--

 <b>FICHE ACTION 27</b>	<b>Zoom : Développer le partenariat avec les Espaces Publics Numériques</b> Il s'agit d'outiller, de sensibiliser, de professionnaliser les animateurs des EPN qui le souhaitent au repérage et à l'accompagnement des personnes en difficulté avec les compétences de base.
---	---